



# Conseil Général de Montcherand

## Procès-verbal de la séance du Conseil Général du 9 juin 2022

Il est 20h02 quand **M. Jean-Michel Reguin, Président**, ouvre cette première Assemblée du Conseil Général de l'année 2022. Il souhaite la bienvenue à tous ; la Municipalité, ses collègues du bureau ainsi que les membres du Conseil.

### 1. Appel

A l'appel de leur nom, 22 Conseillers-ères répondent présents et 16 sont excusés.

Le **Président** rappelle que les personnes présentes qui n'ont pas été appelées pourront être assermentées au point 4 de l'ordre du jour.

### 2. Lecture de l'ordre du jour

Le **Président** s'est rendu compte que lui et la Municipalité avaient commis une erreur lors de l'établissement de l'ordre du jour et des différents préavis. En effet, au point 6 de l'ordre du jour, le préavis devrait être présenté comme *Préavis Municipal n°01/2022 relatif à l'adoption **du rapport de gestion** et à l'adoption des comptes 2021*. Il y reviendra au point 6 de l'ordre du jour.

**Décision** : Sous réserve de la modification du point 6, l'ordre du jour **est accepté** à l'unanimité et sa lecture n'est pas requise.

### 3. Acceptation du procès-verbal de la séance du Conseil Général du 2 décembre 2021

La lecture du PV n'est pas demandée. Il n'y a ni questions ni modifications et il est accepté par l'Assemblée.

**Décision** : Le PV est accepté à l'unanimité.

### 4. Admissions – Démissions

**Mme Annette Wagnière** et **MM. Manuel Martin** et **Charles Henri Delacrétaz** demandent leur admission. Le **Président** s'assure verbalement que les candidats remplissent les conditions légales pour devenir membre du Conseil Général et procède à leur assermentation.

Au chapitre des démissions, **Mme Justine Goy** a quitté la commune et ne fait par conséquent plus partie du Conseil Général.

Le nombre de Conseillères et Conseillers présents se porte désormais à 25 et le nombre total de membres est de 41.



## 5. Rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2021

**Le Président** ouvre la discussion concernant le rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2021. **Le Syndic** demande la parole pour corriger une erreur dans le Rapport de gestion. Cela concerne le chapitre de la forêt, où il est dit que le volume de plaquettes commercialisées au kWh est de 2'900 mètres cubes (m3), alors que le chiffre correct est 4'800 m3. Il ajoute encore qu'il y a eu 2'006 m3 de plaquettes vendues au volume ce qui correspond à un volume de 2'724 m3 de bois rond.

Il n'y a pas d'autres remarques ou questions.

## 6. Préavis Municipal n° 01/2022 relatif à l'adoption du rapport de gestion et l'adoption des comptes 2021

**Le Président** modifie le nom de ce préavis comme mentionné ci-dessus et donne la parole au rapporteur de la Commission Gestion-Finances, soit **M. Alain Roch**. Après lecture du rapport de la Commission, cette dernière recommande au Conseil l'approbation du rapport de gestion et des comptes communaux 2021 tels que présentés.

**Le Président** remercie la Commission pour son travail et, avant d'ouvrir plus largement la discussion, il propose de faire un rapide tour des comptes chapitre par chapitre pour que chacun.e puisse poser ses questions.

Au chapitre 8, *Services Industriels*, **M. Raymond Chevallier** demande pourquoi il y a CHF 22'000.- sous *honoraires et expertises* (318.05) alors que le budget était de CHF 5'000.-. Il demande aussi ce que comporte la rubrique *attribution financement spéciaux* (381.03).

**M. Yves Giroud**, Municipal des Finances, répond que c'est l'entreprise DTP qui a facturé ce montant pour l'analyse du PDDE (Plan Directeur Des Eaux). Cela avait fait l'objet d'un préavis en 2019 et la facture a été réglée en 2021. **Le Syndic** ajoute qu'à l'époque du préavis, dans les conclusions, il était noté que cette analyse serait financée par les finances communales et c'était donc hors budget, ce qui explique pourquoi cela se retrouve comme ça dans les comptes. La contrepartie a été prélevée dans le fond de réserve, ce qui équilibre les comptes conformément à ce qui avait été notifié dans le préavis.

En ce qui concerne les *financements spéciaux*, **Le Syndic** mentionne que c'est ce qui est évoqué dans le préavis, soit l'attribution à la réserve qui permet d'équilibrer les coûts pour ce compte.

Dans les *comptes de bilan*, **M. Chevallier** se demande pourquoi, au chapitre 12 *placements*, le *prêt du tennis* (1220.01) a un amortissement mais pas celui du football (1220.03). **M. Yves Giroud** répond que la situation du football a été déficitaire, notamment suite au COVID et aux pertes liées à la buvette et que leur situation est délicate. La Municipalité a donc décidé de surseoir à l'amortissement pour éviter de les étrangler financièrement. Cette décision est temporaire et le but est de poursuivre cet amortissement, ce qui est également la volonté du club de football afin de réduire leur dette.



**Le Président** ouvre la discussion sur des questions d'ordre général concernant les finances de la Commune.

**M. Yves Giroud** se permet d'intervenir au sujet du dernier paragraphe du rapport de la Commission qui soulève une question pertinente, celle d'un éventuel geste financier en faveur des citoyens-contribuables de notre Commune. Il nous fait constater que, mis à part en 2018, le cash-flow global, donc la marge d'autofinancement ou autrement dit le résultat réel du ménage de la Commune, reste relativement constant, ce qui est une bonne nouvelle. On peut alors se demander pourquoi les impôts ne diminuent pas, ce qui est légitime, mais **M. Giroud** mentionne qu'une augmentation de 2 points d'impôts par exemple peut avoir une répercussion sur la péréquation intercommunale supérieure à 2 points d'impôts, donc l'effet de levier est important par rapport à ça.

Avec ce qui vient d'être dit et en y ajoutant ces 2 années de crise, d'incertitudes concernant le pouvoir d'achat des ménages et les rentrées fiscales, il est donc délicat de baisser les impôts dans ce cadre-là. **M. Giroud** ajoute que la Commune a eu des heureuses surprises par rapport aux impôts, ce qui fait que le déficit budgété est devenu un bénéfice. D'autre part, il ajoute que dans les prochaines années, il y aura quelques investissements importants, notamment au niveau du plan d'affectation communal, de la construction d'un nouveau réservoir et d'un nouveau collège. Ces investissements vont engendrer des charges importantes, qui pourront alors être amorties par les réserves. Finalement, il mentionne qu'un budget reste un budget, il y a plusieurs éléments indépendants de la volonté des Municipaux. Ce qui peut être géré, la Municipalité le gère, d'ailleurs cette année, du fait du Covid aussi, certains travaux ont été retenus. Tous ces éléments-là font qu'on se retrouve d'un déficit budgété à un bénéfice et en l'état, la Municipalité a de la peine à imaginer une redistribution à la collectivité par rapport à ces différents bénéfices. Néanmoins, **M. Giroud** ajoute que la Municipalité peut s'engager à affiner cette question du budget pour coller le plus possible aux comptes, tout en sachant qu'il est difficile de prévoir exactement ce qui va se passer.

**Le Syndic** complète les explications de **M. Yves Giroud**. Il dit qu'il est vrai qu'à Montcherand il y a une tendance à avoir des budgets un peu pessimistes et à avoir ensuite de bonnes surprises. C'est aussi une volonté de la Municipalité que de ne pas arriver à un système où en fin d'année, il faut absolument combler le budget pour arriver à ce que les comptes correspondent le plus possible au budget. Pour notre **Syndic**, ce n'est pas une voie à suivre et ce n'est pas la volonté de notre Commune. Il entend toutefois que cela amène toujours une différence et comme le budget ne doit pas être dépassé, la Municipalité prend toujours une certaine marge.

En ce qui concerne la redistribution du bénéfice, il est difficile d'imaginer sous quelle forme le faire. On ne parle pas d'un bénéfice d'une société, mais bien d'une collectivité et si le bénéfice est redistribué, comment être sûr d'être équitable. D'autre part, comme l'a mentionné **M. Giroud**, de gros investissements sont prévus ces prochaines années. **Le Syndic** ajoute qu'il est également de notre devoir, par rapport aux autres Communes du Canton d'avoir un système juste. En effet, si on a un taux d'impôts élevé, on paie moins pour la péréquation. Donc, si on met un taux d'impôts élevé pour redistribuer ensuite le surplus aux citoyens, cela ne va pas être équitable par rapport aux autres Communes du Canton.



**M. Jean François Tosetti** prend la parole. Il précise qu'il n'engage que lui, et pas la Commission. Il pense par exemple à la répercussion de la baisse d'un point d'impôts du canton qui n'a pas été répercutée sur le plan Communal. Donc finalement c'était une augmentation de 1 point. Il ne demande pas de réponse, c'est un constat.

**M. Alain Michaud** est interpellé par le fait que l'on parle de charges relatives au collège. N'est-ce pas l'ASIOR et donc toutes les communes affiliées qui financent ce collège ? Il se demande alors pourquoi cela engendrerait des charges supplémentaires pour notre Commune.

**Le Syndic** répond qu'il y aura quand même des frais pour notre Commune, comme par exemple la sécurisation du trafic.

**M. Alain Roch** remercie **M. Yves Giroud** pour ses explications. Il relève que la question de la modification du taux d'impôts a été exclue dans le rapport de la Commission vu les conséquences sur la péréquation intercommunale. Cependant, il propose quelques pistes pour redistribuer une partie du « bénéfice ». Il mentionne notamment les petits comptes ou les taxes diverses et variées. Dans les documents comptables, on voit aussi qu'il y a des attributions aux provisions qui sont réalisées parce que certains comptes de charges sont trop positifs et qu'ils ne peuvent pas l'être. Il se demande alors pourquoi ils sont positifs, peut-être parce qu'on n'estime pas assez bien la charge et cela pourrait être une autre piste à envisager. Il y a aussi eu, dans certaines villes, des systèmes de bons pour les commerces locaux. Ce sont des petites choses comme ça qui permettraient de montrer que la Commune pense aux difficultés qu'ont certains d'entre nous par rapport à l'augmentation du coût de la vie annoncée.

**M. Yves Giroud** rebondit sur ce qui vient d'être dit pour parler du problème d'équité, qui est fondamental dans ce genre de situations. Il ne veut pas clore la discussion, il a bien compris les pistes proposées et la Municipalité va les étudier. Quoi qu'il en soit, l'effet sera davantage psychologique que financier, parce qu'avec 500 personnes dans le village il ne sera pas possible de redistribuer des excédents à tout le monde. Mais pour éviter de stopper trop abruptement cette discussion, il prend note des propositions et la Municipalité en rediscutera.

**M. Claudio Cunsolo** pense que les comptes sont bien tenus et que ce n'est pas grave d'avoir des réserves car elles seront vite utilisées.

Il n'y a plus de questions ni de remarques, **le Président** passe à la votation du préavis. Il ne souhaite pas faire d'amendement car chacun a compris qu'il y avait eu une erreur dans l'intitulé du préavis, et c'est bien l'adoption du rapport de gestion et l'adoption des comptes 2021 qui sont concernés par ce préavis.

Décision :

Le préavis municipal 01/2022 relatif à l'adoption du rapport de gestion et l'adoption des comptes 2021 **est accepté par 24 oui et 1 abstention par l'Assemblée.**



## 7. Préavis Municipal n° 02/2022 relatif au changement de système et de prestataire informatique

Avant de passer la parole à **Mme Sybille Roch**, rapporteure, **Le Président** s'excuse des soucis d'organisation qu'il y a eu pour monter cette Commission ad hoc et remercie **Mme Roch** d'avoir accepté d'en être la rapporteure. **Mme Sybille Roch** lit le rapport que vous trouverez en annexe à ce procès-verbal. La Commission recommande au Conseil l'approbation du préavis.

**Le Président** passe ensuite la parole à **M. Alain Roch** pour la partie financière en tant que rapporteur de la Commission de gestion et finances. La Commission recommande également l'approbation du préavis, le rapport est annexé au procès-verbal.

**Le Président** remercie les rapporteurs et ouvre la discussion sur ce préavis, mais la parole n'étant pas demandée il passe au vote.

### Décision :

Le préavis municipal 02/2022 relatif au changement de système et de prestataire informatique est **accepté à l'unanimité moins 1 abstention**.

## 8. Préavis Municipal n° 03/2022 relatif à la candidature de Montcherand pour figurer sur la liste des sites clunisiens européens proposée au Patrimoine mondial de l'Unesco par la Fédération européenne des sites clunisiens

**Le Président** donne la parole au rapporteur de la Commission, **M. Jean-François Tosetti**. Après lecture du rapport qui préconise en conclusion d'accepter le préavis, **le Président** ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** passe à la votation de ce préavis.

### Décision :

Le préavis municipal 03/2022 relatif à la candidature de Montcherand pour figurer sur la liste des sites clunisiens européens proposée au Patrimoine mondial de l'Unesco par la Fédération européenne des sites clunisiens est **accepté à l'unanimité moins 1 abstention**.

## 9. Rapport des représentants du Conseil

**Le Président** demande à **Mme Sybille Roch**, représentante pour l'ASIOR, s'il y a une communication. Ce n'est pas le cas. **Mme Vanessa Buffalo**, représentante pour la PNV, n'a pas non plus d'informations à donner.



## 10. Élections réglementaires (Vice-présidence, Présidence, Scrutateurs, Commission gestion-finance)

**Le Président** annonce que l'Assemblée va procéder premièrement à l'élection de la Vice-Présidence, il donne la parole à **M. Florian Bachmann**, qui occupe ce poste actuellement. Ce dernier annonce qu'après 5 ans de fonction au sein du bureau, il a décidé de ne pas poursuivre son engagement à l'avenir. Il explique qu'il avait déjà pris cette décision il y a une année avant l'assermentation, mais s'était ravisé pour aider les nouveaux membres du bureau à prendre leurs marques. Il tient à rassurer les membres prétendants à prendre ce poste, la charge de travail représente peu d'heures, si ce n'est les dimanches de votations et les soirs de Conseils. **M. Bachmann** informe l'Assemblée que si personne n'est intéressé à reprendre ce poste, il assumera encore sa fonction une année, mais pas plus. **Le Président** demande à l'Assemblée si quelqu'un est intéressé à reprendre la Vice-présidence. **Mme Joëlle Gaillard** propose **M. Manuel Martin**, qui remercie **Mme Gaillard** de sa confiance mais qui, notamment pour des raisons de manque de temps à disposition, ne souhaite pas prendre cette fonction. Étant donné que personne d'autre ne se manifeste, **M. Florian Bachmann** reste à la Vice-présidence pour une année encore.

**M. Jean-Michel Reguin**, Président, rappelle qu'il s'était engagé l'année dernière principalement car personne ne s'était désigné. Il avait alors mentionné qu'il s'engageait pour une année. Aujourd'hui il se ravise, car il imagine que cela sera difficile de trouver quelqu'un et que le bureau fonctionne bien comme ça. Son année en tant que Président a été intéressante et, à moins qu'une personne ne souhaite reprendre sa place, il continue volontiers pour en tous cas une année. L'Assemblée applaudit, **M. Jean-Michel Reguin** continuera donc à la Présidence du bureau.

En ce qui concerne les scrutateurs, **Mme Justine Goy** ayant quitté le Conseil, il faut un.e suppléant.e pour la remplacer. Ce sera **M. Charles-Henri Delacréta** qui prendra cette fonction, **le Président** le remercie.

La dernière élection réglementaire concerne la Commission de Gestion et Finances. **M. Alain Roch** quitte la commission, c'est **M. Jean-François Tosetti** qui en devient rapporteur. Les membres seront **Mme Corinne Martin**, **MM. François Viret**, **Matthieu Guignard** et **Éric Martin**. **M. Christophe Rapin** devient 1<sup>er</sup> suppléant et c'est **Mme Chantal Maquelin** qui se propose pour devenir la 2<sup>ème</sup> suppléante.

## 11. Désignation et nomination des membres des commissions et représentants du Conseil

**Le Président** rappelle que les Commissions nommées lors du Conseil sont des Commissions permanentes. Parfois, lorsque certains préavis le demandent, le bureau peut être amené à nommer des Commissions que l'on appelle ad hoc et ce sont alors les membres du bureau qui en désignent les membres. En ce qui concerne les Commissions permanentes qui ont été nommées lors de la soirée d'assermentation, leur constitution ne change pas car aucune modification n'est demandée. Il en va de même pour les représentants à l'ASIOR et à la PNV.



## **12. Communications du Bureau**

Le **Président** propose aux membres des Commissions de remplir un décompte d'heures lorsque leur Commission fonctionne. Ceci facilitera le travail du Bureau et de la boursière pour les décomptes de fin d'année. Ledit document doit encore être finalisé et sera remis aux Commissions en temps voulu.

Le prochain conseil aura lieu normalement **le jeudi 8 décembre 2022** avec, on l'espère, un repas de fin d'année.

## **13. Communications de la Municipalité**

### **M. Yves Giroud**

Dans le dossier de l'eau, il avait été dit lors du dernier Conseil que le plan directeur des eaux (PDDE) avait été remis et accepté par l'ECA. Actuellement il est entre les mains du canton, qui tarde à l'approuver, mais **M. Yves Giroud** a reçu une réponse informelle allant dans le sens de l'acceptation dudit plan. Le projet de réservoir devrait donc bientôt pouvoir avancer.

Toujours dans le sujet de l'eau, M. Giroud rappelle que bien que le niveau d'eau soit actuellement encore bon, il se peut que la Municipalité décide de couper l'eau des fontaines en fonction de la sécheresse.

Lors du dernier Conseil, il avait été demandé de revoir les vacations des Municipaux. Ce sujet est à l'étude, la Municipalité se renseigne actuellement auprès des autres communes pour être dans une certaine uniformité et reviendra vers le bureau lorsque les données seront plus claires.

### **M. Michel Greppin**

Une information sur la déchetterie, et notamment la surveillance du samedi matin. Il y a maintenant une personne de plus qui surveille la déchetterie le samedi matin, car le travail devenait trop conséquent pour une seule personne. En effet, la fréquentation du samedi matin augmente et l'employé communal qui fait du rangement et du tri le lundi matin se trouvait alors submergé par tout ce qu'il devait ranger en début de semaine. M. Greppin espère que la population est satisfaite de cette nouvelle organisation.

### **M. Nicolas Biselx**

Concernant la PNV, **M. Nicolas Biselx** rappelle que fin 2022 Orbe quittera la PNV et que par conséquent Montcherand aussi, car elle perd la continuité territoriale. Montcherand a essayé de faire ce qu'elle a pu pour que Valeyres-sous-Rances intègre la PNV, ce qui aurait permis de conserver cette continuité territoriale, mais sans succès. Montcherand a donc dû se résoudre à écrire sa lettre de démission pour la fin de cette année. La gendarmerie prendra le relai et des discussions sont en cours avec Orbe pour voir si des synergies sont envisageables.

**M. Biselx** parle maintenant de la protection civile. Avec ce qui se passe dans le monde ces derniers temps, la Municipalité a décidé de faire un tour de son abri de protection civile, pour en faire le compte des lits et voir ce qui s'y trouve. La Municipalité a également regardé au sein de sa Commune où se situent toutes les places d'abri. Il s'avère que sous la grande salle, il y a



un poste de commandement qui n'est plus utilisé par la protection civile. La Municipalité a décidé de le réaffecter en abri, ce qui permettra de proposer 48 places supplémentaires. Des lits ont été commandés, qui seront financés par le fond ORPC (Organisation régionale de la Protection Civile), doté d'environ CHF 50'000.-. Notons encore que ce fond va disparaître prochainement, car c'est le Canton qui récupérera l'argent et qui le gèrera au niveau du Canton.

**M. Biselx** informe encore l'Assemblée que les tables ont été changées dans la grande salle.

### Mme Dominique Wittwer

Dans le dossier de la future école, **Mme Wittwer** communique que la mise à l'enquête est à son terme, la Municipalité a levé l'opposition qu'il y avait et attend la fin du délai de recours. Le conseil intercommunal de l'ASIOR s'est réuni le 12 mai, les conseillers de l'ASIOR ont accepté le crédit de construction du futur collège.

**Mme Wittwer** livre encore une information sur les transports publics. Il y aura une augmentation de coût, car le canton a pris en charge les pertes liées au COVID ce qui se répercutera sur les communes, et l'offre de transports a augmenté. Cela représentera environ CHF 20.- de plus par habitant.

### M. Bertrand Gaillard, Syndic

**M. Gaillard** souhaite amener une précision concernant le règlement du personnel communal accepté lors du Conseil du mois de décembre 2022. La grille salariale annexée au règlement mentionne bien les salaires bruts, et non pas nets.

Les chemins qui passent en dessous du village et qui relient Orbe ou Valeyres à Montcherand sont désormais signalisés en bordiers, employés communaux et exploitations agricoles autorisés.

La Municipalité a rencontré une personne de la direction de Romande Energie au sujet du centre de conduite qui a été désaffecté depuis quelques années (bâtiment qui se trouve du côté bois Jolan à côté de l'usine). La Romande Energie a un projet concernant des énergies novatrices pour ce bâtiment, la Municipalité n'en sait pas encore beaucoup plus pour le moment mais une information parviendra en temps voulu.

En ce qui concerne le PGA, le système de gestion des zones d'activités est attendu et à la suite d'un téléphone avec l'ADNV qui chapeaute tout cela, le projet avance et normalement l'année prochaine il y aura du nouveau.

**Le Syndic** remercie la boursière pour ses débuts dans sa nouvelle fonction. L'Assemblée applaudit Mme Scorrano.

Une dernière information, le Conseil sera suivi d'un petit apéritif.

## 14. Divers et propositions individuelles

**Mme Joëlle Gaillard** prend la parole pour demander, par rapport au PGA, s'il n'y avait pas un délai à juin 2022 pour déposer un projet au niveau cantonal. **Le Syndic** répond que ce n'était que pour les communes en surdimensionnement, ce qui n'est pas le cas de Montcherand. Toutefois un projet doit bel et bien être déposé rapidement.



## Appel

La **Secrétaire** procède à l'appel final, 25 Conseillères et Conseillers répondent présents.

Il est 21h08, le **Président** lève la séance et remercie les membres du Conseil. Il souhaite un bel été à tous et remercie la Municipalité pour l'apéritif.

Le Président du Conseil

Jean-Michel Reguin

Handwritten signature of Jean-Michel Reguin in blue ink.



La Secrétaire

Isabelle Capt

Handwritten signature of Isabelle Capt in blue ink.

Annexes : mentionnées